EDITORIAL

En Nouvelle-Aquitaine, l'eau distribuée au robinet est à 95% de bonne (voire très bonne) qualité. L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de santé en région et accompagne notamment les responsables de la production et distribution d'eau (PRPDE) dans leur démarche de sécurité sanitaire.

Dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement (PRSE), l'ARS porte une action 12 visant à inciter les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (maîtres d'ouvrages et exploitants) à mettre en œuvre des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

SOMMA	AIRE
Editorial	1
Dossier - Comprendre le PGSSE	1
• Pourquoi se doter de cette nouvelle démarche ?	1
Comment est-il élaboré ?	2
Les RDV d'acculturation	3
Témoignage	3
Les Sessions de formation 2019	4
Outils mis à disposition	4
Mentions légales	4

La mise en œuvre de PGSSE permet de renforcer le dispositif existant dans une approche structurée, de mieux décrire les situations qui peuvent conduire à une dégradation de la qualité de l'eau et de mettre en place des procédures et des outils pour réagir face à ces situations, voire les éviter.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine met à disposition des outils, organise avec l'appui de l'OIEau des réunions de sensibilisation, d'information et des formations pour accompagner les PRPDE dans cette approche.

La lettre PGSSE Nouvelle-Aquitaine est destinée aux PRPDE pour les accompagner dans la démarche de mise en œuvre d'un PGSSE. Le numéro 1 de la lettre rassemble les éléments fondamentaux pour comprendre et aborder la démarche PGSSE dans ses différentes étapes de mise en œuvre. Le numéro 2 paraîtra à l'automne 2019.

Michel LAFORCADE

Directeur Général – ARS Nouvelle-Aquitaine

DOSSIER - COMPRENDRE LE PGSSE

Le <u>PGSSE - Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux</u> - est un outil novateur de gestion et de prévention des risques pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Pourquoi se doter de cette nouvelle démarche ?

Il s'agit d'une **démarche pour prévenir les risques sanitaires** liés à l'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau et réagir face à un dysfonctionnement. Il permet aussi de prendre en compte les problématiques du changement climatique et la prévention des actes de malveillance.



En élaborant un PGSSE, les PRPDE développent la compréhension de leur système (captage de la ressource, réseau de distribution, ouvrages, traitement de la ressource, stockage, points de prélèvement...) et améliorent la connaissance de leur patrimoine et des risques qu'ils sont amenés à gérer.

Avec un PGSSE, des plans opérationnels et organisationnels se déclinent en mesures prioritaires et en actions clés pour améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée.

Le PGSSE formalise les pratiques et instaure une **dynamique**. L'approche PGSSE intègre une évaluation régulière et les retours d'expériences pour améliorer en continu le plan et

développer les actions à entreprendre.







Comment est-il élaboré ?

Le PGSSE se décline en 6 étapes (cf. schéma) :

• Etape 1 - Préparer le projet

Former l'équipe, désigner le responsable, définir et consigner les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe, établir le budget et la planification.

• Etape 2 – Identifier les dangers

Etablir un état des lieux de la ressource jusqu'au réseau de distribution Décrire le réseau de distribution d'eau, identifier les dangers et les événements dangereux et caractériser les risques associés aux dangers.

Etape 3 – Evaluer les risques

Déterminer et valider des mesures de maîtrise des risques, évaluer et classifier les risques par priorité.

• Etape 4 – Mettre en place un plan adapté

Elaborer, mettre en œuvre et maintenir d'un plan d'amélioration/de mise à niveau.

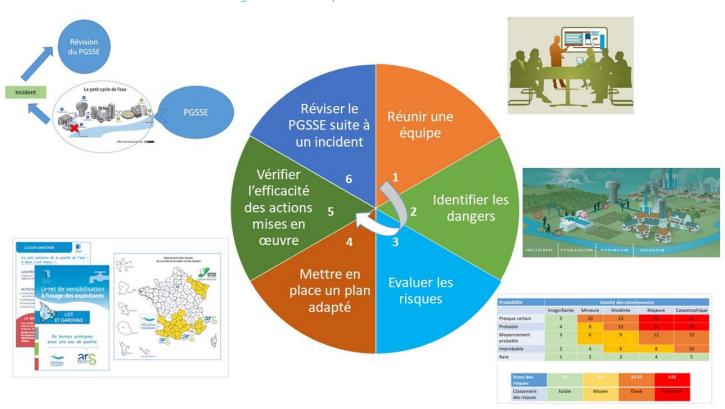
• Etape 5 – Vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre

Définir et valider le suivi des mesures de maîtrise des risques et établir des procédures de gestion (surveillance opérationnelle).

Etape 6 – Réviser le PGSSE suite à un incident

Réévaluer les risques et les mesures, périodiquement et suite à d'éventuels incidents.

Figure 1 : Les 6 étapes de la démarche PGSSE





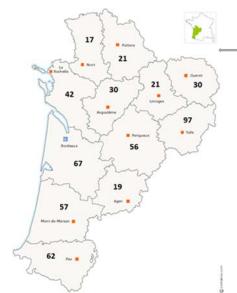




LES RDV D'ACCULTURATION

La mise en place d'un PGSSE demande un engagement fort des PRPDE. Pour mobiliser les principaux acteurs concernés par la démarche, des rendez-vous d'acculturation ont été organisés par l'Office International de l'Eau et l'ARS dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement (PRSE) de Nouvelle-Aquitaine. Ils avaient pour objectifs de sensibiliser les PRPDE à la démarche PGSSE.

Figure 2: Bilan des RDV d'acculturation PGSSE 2018-2019



519 personnes ont assisté aux 14 rendez-vous d'acculturation dans 12 départements de Nouvelle-Aquitaine de novembre 2018 à mars 2019.

Cf Carte : Nombre de participants par département.



TEMOIGNAGE



Michel Cuny est Président du SIAEP du KARST-16 issu de la fusion de 5 syndicats en janvier 2017, qui regroupe 36 communes et dessert environ 23000 habitants. Il a participé à un des rendezvous d'acculturation sur le PGSSE. Il a accepté de répondre à nos questions.

 $Source\ photo: \underline{http://www.rivieres16.fr/vie-municipale/conseil-municipal/}$

Comment avez-vous eu connaissance de la démarche PGSSE?

C'est l'ARS qui au départ nous a indiqué cette notion de plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau et qui nous a réuni pour une demi-journée d'information. Ce fût très intéressant. Cette réunion a servi de révélateur.

A votre avis, quels sont les avantages de cette démarche?

Nous, petit syndicat, nous avons souvent « le nez dans la guidon ». Nous sommes en train de parer au plus pressé, d'essayer de satisfaire à la fois la qualité et la quantité. [...] Le côté sanitaire n'est pas figé : les CVM, le métalochlore apparaissent [...] A quel moment peut-on agir ? Il y a plein de questions qui se posent : on a des problèmes de ressource en eau, avec les épisodes de sécheresse ; on n'est pas sécurisé avec des risques sur les réservoirs... Ce plan est apte à nous aider au départ à définir où on doit intervenir, nous orienter. En travaillant sur l'ensemble, nous avons les moyens de mettre tout en ordre. Ensuite, chacun sera à son poste, sera vigilant et saura quand il faudra intervenir. Ça me semble un outil de sérénité pour l'avenir, particulièrement important.

Quel est votre niveau d'avancement dans la démarche?

Nous avons délibéré. Nous avons des ressources et des services qui sont différents. Donc, c'est complexe. Nous avons défini en interne un secteur pilote, qui va justement de la source jusqu'au robinet, de manière à avoir un secteur test avant d'aller plus loin. Ensuite, nous en sommes à la désignation : désignation d'une équipe projet, bien sûr mais surtout désignation du pilotage. Nous allons essayer de former une équipe projet. Nous sommes dans cette dynamique et nous souhaitons que cela fonctionne.







LES SESSIONS DE FORMATION 2019

Dans le cadre du PRSE de Nouvelle-Aquitaine, l'ARS propose des sessions de formation à la démarche PGSSE. Elles sont organisées par l'Office International de l'Eau. Les objectifs de la formation sont de connaître les principes de la sécurité sanitaire des eaux et la démarche PGSSE, de comprendre les différentes étapes de l'élaboration d'un PGSSE et d'être capable de mettre en place la démarche.





Figure 3 : Flyer Formation au PGSSE (2019)

OUTILS MIS A DISPOSITION



Un <u>cahier des clauses techniques particulières type</u> (CCTP) type est mis à disposition. Ce document a pour objectif de favoriser l'élaboration de PGSSE. Pour être opérationnel, il sera adapté et complété au niveau d'un service.

Un <u>dossier sur les PGSSE</u> est proposé sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Il regroupe les informations essentielles, les documents de référence et les liens utiles sur le sujet. https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/plans-de-gestion-de-la-securite-sanitaire-des-eaux-pgsse

Une plaquette d'information est disponible sur le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Des webinaires seront organisés par l'OlEau au cours de l'automne 2019 pour approfondir les connaissances sur les PGSSE.

MENTIONS LEGALES

S'abonner ou se désabonner

Réalisation:

Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex Tél.: 05 55 11 47 80 - Fax: 05 55 11 47 48 www.oieau.fr





